



Charte du jardin collectif « zéro déchets »

Dans un environnement de plus en plus urbanisé et artificialisé, le jardin est aujourd'hui vécu comme un lieu de bien-être, de santé, de convivialité et de nature.

Face aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité, le regard porté sur la nature présente dans nos jardins, privés ou à usage collectif, évolue. Il s'agit, aujourd'hui, de comprendre et de valoriser cette nature, plutôt que de la contraindre et de l'uniformiser.

La Métropole Rouen Normandie soutient cet objectif en accompagnant les changements de pratiques de gestion des jardins, particuliers et collectifs.

En vous inscrivant dans cette démarche, vous contribuez à faire de votre espace collectif un espace où la qualité de l'air et de l'eau, la biodiversité et la santé humaine sont préservées.

Engagements de la charte du jardin collectif zéro déchets

Structure porteuse d'un projet de jardin à usage collectif, je bénéficie du soutien et de l'accompagnement de la Métropole vers le « Zéro Déchets à la parcelle »

En contrepartie, **je prends les engagements suivants**, en faveur d'une gestion durable de l'espace concerné et de la diffusion des bonnes pratiques :

- Mettre en œuvre les gestes et les techniques préconisés dans le cadre de l'accompagnement, tendant vers la **valorisation à la parcelle, en tant que ressource, des déchets du jardin** (broyage, paillage, compostage, tonte différenciée, choix des végétaux, réemploi des branchages...) pour parvenir dans l'année au réemploi sur la parcelle de la totalité des ressources qui en sont issues (sauf travaux exceptionnels réalisés par des professionnels qui en assureront la gestion, tels que l'abattage d'un arbre, le remplacement d'une haie, etc.)
- Favoriser **l'accueil de la biodiversité** en pensant l'aménagement et la gestion de la parcelle de sorte à respecter autant que possible les cycles naturels : j'interviens de façon raisonnée, aussi peu que possible, de façon à laisser les écosystèmes s'équilibrer naturellement (valorisation à la parcelle de la matière organique pour lutter contre l'appauvrissement du sol, paillage permanent, vigilance sur les périodes de taille et/ou de fauche, désherbage manuel raisonné...).
- **Bannir les pesticides et les engrais chimiques**, et utiliser les produits labellisés « Utilisable en Agriculture Biologique » avec parcimonie. Je reste vigilant face à l'impact environnemental de certaines « astuces » souvent présentées comme « naturelles » (désherbage au vinaigre blanc...). Je privilégie la mise œuvre de solutions favorisant la reconstitution des chaînes alimentaires et donc une régulation naturelle des populations de ravageurs.

- **Organiser la plus grande autonomie possible** du jardin par :
 - Le choix de végétaux adaptés au climat local, à l'exposition et à la nature du sol, ne nécessitant que peu de fertilisation, de traitements et d'arrosage.
 - L'usage de semences reproductibles, l'échanges de plants, graines, la plantation de vivaces...
 - La collecte et l'utilisation des eaux de pluie pour l'arrosage des plantations et des cultures.

- **Transmettre à la Métropole**, au moins une fois par an pendant 3 ans, les éléments permettant le suivi du projet (indicateurs sur les quantités de « déchets » valorisés, sur les modes de gestion adoptés, sur les habitants/usagers mobilisés autour du projet, photos...)

- **Participer au réseau *Jardinons !*** en m'inscrivant sur la plateforme agriculture-citoyenne.fr/jardinons, et accueillir, à la demande de la Métropole, une visite du site, une démonstration de matériel, ou tout autre atelier (modalités et organisation convenues conjointement avec le service de la Métropole en charge de l'accompagnement des changements de pratiques au jardin).

A, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvée ».